



**DOUANE**

## **Agents Mobiles / Scanner Mobile**

### **La Cour des comptes fait ses premières victimes en douane**

Depuis maintenant plusieurs années, la cour des comptes se pencherait inlassablement sur notre administration. Nous parlons ici au conditionnel car certains rapports seraient « top secret » !!!

#### **Donner pour mieux reprendre !**

Lors d'un récent groupe de travail, l'administration a sorti de son sac deux de ces rapports confidentiels pour annoncer la couleur des futures restrictions budgétaires en douane :

- le coût de la mission Paris Spécial et SMS, la Masse des Douanes,
- le salaire des cadres supérieurs et le régime horaire de la surveillance.

Ces rapports ne sont pourtant pas récents mais ils apparaissent aujourd'hui bien utiles car pour la CFDT, l'objectif réel est ailleurs ; l'administration cherche à diminuer le coût de la masse salariale suite aux maigres bonus salariaux liés au mouvement social et à la revalorisation minimale des frais de déplacement.

C'est avec un zèle non dissimulé que notre hiérarchie a donc décidé de se plier à cette commande. Mais devinez par quel chantier elle a choisi de commencer ?

#### **Les agents des SMS et de Paris Spé ouvrent le bal et vont payer les premiers, les pots cassés.**

Et c'est donc juste avant les fêtes, par une note du 19 décembre, tombée du ciel en fin d'après-midi, que l'Administration vient d'informer les agents mobiles que, contrairement à la doctrine mise en place depuis plusieurs années, qui tenaient compte des spécificités propres à la fonction, **le remboursement des nuitées en province ne sera désormais plus forfaitaire**. En effet, il faudra montrer patte blanche et justifier de tout. Sacrée lettre au Père Noël ....

Quel intérêt de mener une telle chasse aux sorcières ? Cherchons ensemble :

- Cette mesure fera-t-elle baisser le coup des remboursements des agents mobiles ? Non.
- Cela va-t-il compliquer la gestion pour les agents de leur remboursement ? Assurément oui !
- Cela va-t-il dégoûter les agents ? Oui, certains annoncent qu'ils quitteront la fonction, d'autres s'attacheront désormais à faire respecter leurs droits élémentaires (temps de travail, délais de route, congés, etc.)

La CFDT s'interroge aussi quant aux réelles volontés de l'administration, au regard des orientations de la Loi de Transformation de la Fonction Publique de recourir davantage à des contractuels, notamment tenant compte du point soulevé lors du GT Cour des comptes sur les longues missions... Faire fuir les Paris spécial pour les remplacer par des contractuels serait une énorme erreur tant pour des raisons opérationnelles que de gestion RH et surtout déontologiques.

Ce métier existe depuis des décennies et tout le monde s'accorde à dire que ces agents sont souvent une bouffée d'oxygène pour des services en crise, souffrant de manque de moyens. De nombreuses administrations envient ce système où les agents sont mobilisables à tout moment, en tout lieu. La preuve lors de la création de SMS, ce statut fut une fois encore le plus adapté.

Ces agents acceptent des conditions de vie et de travail qui peuvent s'avérer difficiles ; parfois parce qu'il n'ont pas d'autres choix, en attendant une mutation ou pour des raisons plus personnelles souvent très louables !

Une pensée toute particulière pour nos collègues des Scanners Mobiles qui sont tout le temps sur la route, chaque semaine dans un hébergement différent, quel manque de reconnaissance de nos hauts hiérarques !

Il est encore temps d'être raisonnable. **La CFDT douane demande donc à la Direction Générale de ne pas mettre en application cette note et de laisser de la souplesse aux agents Paris Spé et SMS**, qui certes ont fait le choix de ces missions mais qui au quotidien doivent gérer l'éloignement de leur famille et une vie nomade. Ce choix doit comporter un pendant financier.

**La CFDT attire l'attention sur les lourdes conséquences que pourraient déclencher les décisions de l'administration. Une mesure budgétaire ne remplacera jamais une bonne doctrine d'emploi !**